



Rapport Activités 2017



SOMMAIRE

1. Fonctionnement interne

- Instances de décision du PETR
- Conférence des Maires
- Conseil de Développement Territorial
- Conventions avec l'ADEME
- Partenariat avec l'ADEFPAT Formation-Développement
- Communication du territoire
- Composition de l'équipe technique

2. Programmation 2017 et Contrat de Ruralité 2017-2020

- Programmation 2017 du Contrat Régional Unique 2015-2017
- Programmation 2017 du Contrat de Ruralité 2017-2020

3. Actions thématiques

- Réseau des Offices de Tourisme et actions communes de promotion
- Elaboration du Projet Alimentaire Territorial
- Missions habitat – urbanisme
- Plan Climat – Energies

4. Le programme Leader 2014-2020

1. Fonctionnement interne:

▪ Les instances de décision du PETR :

Le Comité syndical, constitué des 23 délégués des communautés de communes, a été réuni à trois reprises en 2017 :

- Le 27 mars à Valence d'Albi, notamment pour approuver le compte de gestion et le compte administratif 2016 et mener le débat d'orientations budgétaires pour 2017
- Le 3 avril à Réalmont, pour la mise en place d'un nouveau Plan Climat Air Energie (PCAET) mutualisé avec les cinq communautés de communes à l'échelle du territoire et adopter le Budget Primitif 2017
- Le 16 novembre à Villefranche d'Albi, pour faire le point sur les nouveaux dispositifs d'intervention de la Région ainsi que sur les opérations en cours (Projet Alimentaire Territorial, dispositif TEPCV, actions tourisme) et préciser les modalités d'élaboration du nouveau PCAET.

Le Bureau s'est réuni à quatre reprises en 2017 :

- Le 2 février à Villefranche d'Albi, pour examiner le Projet de Contrat de Ruralité et présenter l'état d'avancement du projet de SCIC pour une rénovation énergétique performante de l'habitat
- Le 4 mai à Albi, pour examiner les perspectives d'évolution de l'organisation de l'ingénierie territoriale, au vu de l'évolution des périmètres et des compétences des communautés de communes
- Le 27 juin à Albi pour faire le point sur l'appel à projet de l'ADEME pour le PCAET mutualisé, l'étude mobilité, la démarche d'élaboration du Projet Alimentaire Territorial et le lancement de l'étude de signalisation économique et touristique
- Le 25 septembre à Albi, pour faire le point sur les programmations, mettre en place l'organisation pour l'élaboration du PCAET, faire le point sur la consultation concernant l'étude de signalisation et lancer la consultation pour la conception d'une application jeu avec les cinq offices de tourisme du territoire.

Parmi les sept Commissions ouvertes aux membres du conseil de développement :

- Commission 1 : « Administration Générale – Finances - Personnel »
- Commission 2 : « Economie –Tourisme - Emploi/ Formation »
- Commission 3 : « Agriculture et Circuits courts »
- Commission 4 : « Habitat – Urbanisme – Aménagement de l'espace »
- Commission 5 : « Climat – Energie – Environnement »
- Commission 6 : « Services – Santé - Equipements numériques »
- Commission 7 : « Culture et Communication »

Trois commissions ont été particulièrement actives en 2017 :

- « Agriculture et circuits courts » pour mettre en place les actions liées au Projet alimentaire Territorial
- « Climat-Energie-Environnement » pour travailler sur le cahier des charges de l'appel à projet citoyen pour la transition énergétique et mettre en place les écoutes citoyennes dans le cadre de la préparation du PCAET mutualisé à l'échelle du territoire
- « Culture et communication » pour suivre l'enquête « Perceptions territoriales » avec l'Université d'Albi et travailler à la mise en place d'un nouveau projet culturel multi-partenarial sur le thème de l'alimentation

▪ La Conférence des Maires :

Elle a été réunie le 7 février 2017, à l'occasion de la signature de l'avenant à la convention TEPCV « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte » avec l'ensemble des collectivités engagées dans la transition énergétique.

Elle a permis d'informer l'ensemble des maires sur les Contrats Territoriaux en cours (Contrat Région et Contrat de Ruralité), l'avancement du programme LEADER, le Plan Climat-Energie et le programme TEPCV et de mettre le focus sur différentes opérations :

- Le conseil énergie auprès des communes
- L'extinction nocturne et la rénovation de l'éclairage public
- L'appel à projet citoyen pour la transition énergétique
- L'enquête mobilité - transports
- Les produits locaux dans la restauration collective et dans les fêtes et manifestations

▪ Le Conseil de Développement Territorial

Conformément aux statuts et aux règles de fonctionnement d'un PETR, le conseil de développement de 44 membres est organisé en deux collèges :

- Acteurs locaux, proposés par les communautés de communes, à raison de 32 personnes, avec une répartition territoriale équilibrée entre les 5 communautés de communes
- Chambres consulaires, organisations syndicales, organismes professionnels et associations qualifiées, à raison de 12 personnes

Serge Bismuth en est le Président et Dominique Declercq la Vice-Présidente.

Deux assemblées plénières ont été convoquées en 2017 :

- Le 10 janvier à Villeneuve sur Vère, pour faire le point sur le travail des différentes commissions, examiner le rapport d'activités 2016 du PETR et définir les perspectives de travail pour 2017
- Le 12 juillet à Saint Grégoire, pour restituer l'enquête, menée avec l'Institut Universitaire Champollion d'Albi, sur les « Perceptions territoriales », plusieurs propositions en terme d'animation-communication ont été évoquées – à charge pour la commission communication de les analyser et de les mettre en œuvre.

▪ Conventions avec l'ADEME

Depuis la mise en place du Plan Climat-Energie du territoire, le partenariat avec l'ADEME s'est renforcé et développé :

- Convention pour le déploiement du conseil énergie partagé auprès d'une vingtaine de communes du territoire (depuis 2013)
- Convention pour la mise en place de la plate-forme pour l'accompagnement des particuliers pour la rénovation énergétique de leur logement (depuis 2014)

Jusqu'au Contrat d'Objectif Territorial Energie-Climat, signé fin 2015, qui prend en compte un ensemble d'actions convergentes et intégrées :

- Animation et coordination des actions climat-énergie
- Accompagnement des projets de rénovation énergétique des bâtiments
- Déploiement des énergies renouvelables
- Développement de la mobilité et d'un urbanisme durables
- Actions émergentes : mise en place de circuits courts pour l'alimentation, accompagnement de projets collectifs de transition énergétique...

▪ Partenariat avec l'ADEFPAT formation-développement

La convention-cadre avec l'ADEFPAT, pour la période 2016-2020, précise les modalités de coopération entre le Pôle Territorial et l'ADEFPAT pour le développement local par la mise en œuvre de la démarche « formation-développement » centrée sur la dynamique des acteurs et le développement de leurs compétences pour élaborer et mettre en œuvre des projets. Cette coopération s'étend aux actions conduites par l'ADEFPAT en vue d'enrichir les pratiques d'ingénierie et favoriser l'innovation dans les territoires ruraux. Cette convention-cadre précise les engagements réciproques sachant que chacune des actions de formation-développement pour laquelle le Pôle d'Equilibre Territorial sera organisme de développement fait l'objet d'une convention opérationnelle entre l'ADEFPAT, le porteur de projet et le Pôle d'Equilibre Territorial.

Le projet de constitution de la SCIC REHAB a bénéficié d'un accompagnement particulier avec l'ADEFPAT pour en analyser les conditions de faisabilité avec un groupe-projet constitué d'acteurs économiques du territoire.

Le projet de mise en valeur et de développement du site naturel des cascades d'Arifat a fait également l'objet d'une action de formation-développement avec l'ADEFPAT en 2017, afin d'accompagner la création d'une activité de restauration en lien avec les projets de développement et de mise valeur du site des cascades et du château portés par la commune et la communauté de communes Centre Tarn.

▪ Communication du territoire :

Le nouveau site <http://www.pays-albigeois-bastides.fr> a été mis en ligne en janvier 2017, comme convenu, avec :

- la diffusion d'une lettre d'information régulière en ligne à près de 4 400 contacts actifs, (dont 30-35 % ouvrent la lettre et 10 à 20% cliquent sur un lien)
- un espace de téléchargement avec un moteur de recherche
- un espace de cartographie interactive à développer
- un module actualités qui sert d'appel pour les lettres d'information
- un espace de téléchargement pour les documents avec un extranet qui n'est pas encore utilisé
- un référencement performant pour une optimisation du site : 7 à 800 utilisateurs cumulés par mois avec des pics de fréquentation - 5 à 600 utilisateurs - à chaque Lettre d'information

Enquête image :

Début 2017, notre enquête, avec l'Institut National Universitaire Champollion, a mobilisé 286 répondants en ligne et sur le terrain, et 25 personnes ont participé à différentes réunions afin de mieux appréhender le territoire « vécu ».

Cela représente un panel diversifié relativement fidèle à la structuration sociodémographique de notre population (sexe, âge, catégorie socio-professionnelle).

Nous voulions savoir plus précisément comment vivent les habitants (vie quotidienne, scolarité, pratiques culturelles et de loisirs) comment ils en parlent, comment ils souhaiteraient voir évoluer leur territoire ...

Les perceptions des habitants sont globalement très positives : 78 % des habitants ont une bonne image de leur territoire en général, mais avec des problèmes d'accessibilité et des inquiétudes sur l'avenir des services de santé

Les commerces et les services ainsi que l'offre de loisirs et culturelle est satisfaisante pour le 2/3 des répondants. Même si l'attractivité touristique n'est pas reconnue partout, 72% font visiter leur commune et les alentours quand ils reçoivent des invités...Mais, en ce qui concerne le dynamisme économique et démographique, seulement 1 habitant sur trois (avec de fortes variations selon les secteurs) a une opinion positive !

Dans les entretiens collectifs, si l'on interroge sur l'image globale du territoire de vie : ils parlent d'une bonne qualité de vie, de la beauté du cadre de vie et de la place de la nature dans la vie quotidienne, avec la présence d'un fort tissu associatif dynamique dans les domaines sportif, social ou culturel et d'une convivialité conservée.

Si le côté calme et protecteur est apprécié (avec les services à domicile notamment) on parle aussi de l'enclavement numérique, de la fermeture des services publics (La Poste !), de la désertification médicale, des problèmes de cohabitation entre les anciens et les nouveaux habitants...

En ce qui concerne l'évolution du territoire, la légère augmentation de population avec l'arrivée de nouvelles familles fait le pendant avec le vieillissement et le recul de certaines parties du territoire.

Pour l'avenir, les grands enjeux du territoire sont unanimement partagés: redynamisation de l'économie, développement de l'attractivité, préservation de l'environnement avec une agriculture plus raisonnée et le développement des circuits courts de proximité, l'accès au numérique avec le déploiement de la fibre, le maintien des services de base (écoles, médecins et La Poste) avec aussi le développement du « vivre ensemble » pour éviter l'effet « villages-dortoirs ».

Concernant l'image du territoire vécu, c'est un territoire ouvert en lien avec Albi et les territoires voisins.

Finalement le territoire vécu est décrit comme agréable, où le calme et la nature sont plébiscités, un territoire à caractère rural où il fait bon vivre ... !

Suite à cette enquête, la commission « communication » va établir des propositions qui seront débattues à la prochaine session plénière du Conseil de Développement

▪ Composition de l'équipe technique

L'équipe technique du Pôle Territorial de l'Albigeois et des Bastides est composée de:

- Christian BRUHAT, directeur, responsable de la structure, en charge plus particulièrement de la coordination des missions économie-tourisme- agriculture et circuits courts
- Julien FRAT, chef de projet Climat-Energie, « Territoire à Energie Positive pour le Croissance Verte », responsable du service et coordination des missions (Conseiller Energie Partagé, Plate-forme REHAB et projet de SCIC)
- François GREFFIER, chef de projet Leader, en charge de l'animation-gestion du programme européen Leader ainsi que de la question des services à la population, des mobilités et de la santé
- Emmanuelle SUBSOL, chef de projet habitat-urbanisme (80%), avec mise à disposition partielle auprès du Syndicat Mixte du SCoT du Carmausin, Ségala, Causses et Cordais pour l'élaboration et la coordination du projet
- Marion CABANNES, chargée de mission habitat-urbanisme en remplacement d'Emmanuelle SUBSOL (congé maternité et congé parental) à partir du 28 août 2017
- Anaïs HUOT, chargée de mission « agriculture et circuits courts alimentaires » pour la mise en place et la coordination du Projet Alimentaire Territorial
- Stéphanie CANTALOUBE, secrétaire administrative et suivi du programme Leader,
- Olivier MAUCHAMP, conseiller énergie pour les collectivités (CEP)
- Olivier LIEBIG, conseiller énergie pour les particuliers (Plate-Forme REHAB)
- Benjamin COUSI, ambassadeur de l'efficacité énergétique auprès des particuliers en contrat d'avenir (Plate-Forme REHAB)

2. Programmation 2017 et Contrat de Ruralité 2017-2020

✚ La programmation 2017 du Contrat Régional Unique 2015-2017

Deux programmations ont été mises en place en 2017, au titre du Contrat Régional Unique 2015-2017 :

- Au Comité de Pilotage stratégique du 16 mai 2017: 14 opérations ont été programmées pour un montant total de 4 848 326 €
- Au Comité de Pilotage stratégique du 23 octobre 2017, 8 nouvelles opérations ont été retenues à la programmation pour un montant total de 2 287 431 €

Tous les plans de financement ne sont pas toujours pas arrêtés à ce jour : certaines opérations étant à l'instruction des services de la Région et/ou du Département.

Dans le cadre de ses nouvelles politiques contractuelles territoriales, la Région propose notamment aux territoires ruraux et de montagne, organisés en territoire de projet, de type Pays ou PETR, de contractualiser pour la période 2018-2021 pour mobiliser, dans le cadre d'un **nouveau contrat régional unique**, l'ensemble des dispositifs et moyens financiers de la Région.

La Région propose de construire une feuille de route sur mesure en fonction des spécificités et de la nature du Projet du Territoire et en cohérence avec les orientations stratégiques de la Région

Sur la base des trois grands piliers de l'action régionale que sont l'économie et la formation, le développement durable et les solidarités territoriales, la Région mobilisera ses moyens dans le cadre du CPER, des fonds européens et de ses dispositifs d'intervention thématiques.

L'objectif pour notre territoire serait de pouvoir signer ce nouveau contrat dès le mois d'avril afin de pouvoir engager une nouvelle programmation en mai-juin 2018.

La programmation 2017 du Contrat de Ruralité (2017- 2020)

Le Contrat de Ruralité du Pôle Territorial de l'Albigeois et des Bastides a été signé le 21 mars 2017 avec l'Etat, Le Conseil Régional, le Conseil Départemental, l'Agence Régionale de Santé et la direction régionale de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Ce contrat, proposé par l'Etat, s'articule autour de 6 axes prioritaires :

- l'accès aux services et aux soins ;
- la revitalisation des bourgs-centres (notamment à travers la rénovation de l'habitat et le soutien aux commerces de proximité...) ;
- l'attractivité du territoire (économie, numérique, tourisme...) ;
- les mobilités ;
- la transition écologique ;
- la cohésion sociale.

La durée du contrat est de 6 ans, avec une clause de revoyure à mi-parcours.

Chaque communauté de communes du territoire a été informée et impliquée dans la réparation de ce nouveau Contrat à travers le recensement des projets, la validation des orientations et la mise en avant des projets structurants et prioritaires pour le développement de notre territoire.

Notre contrat se décline en 7 mesures (en compatibilité avec le Projet du Territoire) :

- Mesure 1 : Adapter les services aux nouveaux besoins de la population
- Mesure 2 : Revitaliser les bourgs-centres et les cœurs de ville
- Mesure 3 : Développer l'attractivité du territoire
- Mesure 4 : Faciliter les mobilités et développer les usages numériques
- Mesure 5 : S'engager dans la transition énergétique pour la croissance verte
- Mesure 6 : Renforcer la cohésion sociale
- Mesure 7 : Mettre en place et animer le Projet Alimentaire Territorial

Avec une maquette financière pluriannuelle qui fait l'état des opérations envisagées sur la période.

Notre Contrat a fait l'objet d'une première programmation, qui a permis de mobiliser, en 2017, 2 237 014 € de crédits d'Etat : DETR bonifiée, FSIL Grands Projets, FSIL Contrat de Ruralité et FNADT.

Comme indiqué par M. le Sous-Préfet de Castres, le Contrat de Ruralité est pérennisé avec le FSIL (Fonds) qui est transformé à partir de 2018 en dotation (DSIL) avec des enveloppes départementales et une programmation sous l'autorité du Préfet de Région.

A terme, il faudra rechercher une meilleure articulation entre le Contrat de Ruralité et le nouveau Contrat Régional Unique : calendrier de programmation, comités techniques et comité de pilotage commun.

3. Actions thématiques

1. Réseau des Offices de Tourisme et actions communes de promotion

Dans le cadre de la convention avec le CDT, le travail d'animation, avec l'appui technique d'Elina Polette, a été poursuivi en 2017, auprès du réseau des cinq Offices de Tourisme du territoire :

- Albi
- Du Pays Cordais au Pays de Vaour (Cordes sur Ciel, Penne)
- Ségala Tarnais (Monestiès, Carmaux, Mirandol-Bagnac)
- Centre Tarn (Réalmont, Montredon-Labessonnié)
- Vallée du Tarn et Monts de l'Albigeois (par convention entre le Syndicat de la Vallée du Tarn et les deux Communautés de Communes des Monts d'Alban-Villefranchois et de VAL 81)

Fin 2016, il avait été décidé d'un commun accord avec tous les offices de tourisme de travailler avec le CDT et le CRT à la mise en place d'une « Offre Famille » sur l'ensemble du territoire. Dans un premier temps, il avait été convenu de recenser toute l'offre existante et de la caractériser pour la prendre en compte sur la base APIDAE.

Suite à une présentation de l'expérience des Hautes Terres d'Oc et à différents échanges avec le CRT, il a été décidé de proposer la mise en place d'une application de type jeu pour mobiles et smartphones, à destination des familles avec des enfants.

Un cahier des charges a été établi et une consultation pour le choix d'un prestataire a été lancée par le Pôle Territorial.

Les Offices de Tourisme se sont également impliqués dans la préparation et la diffusion d'un dépliant de présentation des producteurs locaux ouverts à la visite, dans le cadre du Projet alimentaire du territoire.

La question du partenariat avec Albi a été soulevée à plusieurs reprises : la réponse à l'appel à projet Grand Site Occitanie devant être saisie pour se reposer la question du partenariat des OT du Pays avec celui de la ville d'Albi

2. Elaboration du Projet Alimentaire Territorial

Le Pôle Territorial de l'Albigeois et des Bastides est impliqué depuis de nombreuses années dans la structuration et l'organisation des réseaux de commercialisation en circuits courts. En 2015, le Pôle Territorial a redéfini la stratégie de territoire pour la période 2015-2020 en concertation avec acteurs locaux qui a mobilisé plus d'une centaine de personnes différentes. Cette concertation a fait ressortir et inscrit dans le Projet de Territoire le développement des circuits courts pour le développement d'une économie de proximité, qui est inscrite dans les mesures du programme Leader, et du nouveau Contrat de Ruralité.

Aujourd'hui, l'objectif est de construire collectivement sur le territoire de l'Albigeois et des Bastides un Projet Alimentaire Territorial. Le projet alimentaire territorial permet de donner un cadre officiel aux démarches multiples de valorisation de l'agriculture et de l'alimentation locale. Il permet de coordonner et valoriser l'ensemble des acteurs qui agissent sur cette thématique via une stratégie validée et un plan d'actions annuel.

Pour élaborer de manière participative et partenariale, un Projet Alimentaire Territorial (PAT), le Pôle Territorial anime plusieurs instances :

- le comité technique avec les techniciens des partenaires du projet
- la commission « agriculture et circuits courts » regroupant des élus et des acteurs du territoire, mobilisés à travers le Conseil de Développement
- Des groupes de travail pour approfondir certaines thématiques et préciser le programme d'actions

Les partenaires impliqués :

- Chambre d'Agriculture
- Chambre des Métiers et de l'Artisanat
- Agropoint-Saveurs du Tarn
- CPIE des Pays Tarnais
- ADEART
- Syndicat Mixte de Rivière Cérou-Vère
- Les Communautés de Communes et les Offices de Tourisme du territoire

Fin juin 2017, la stratégie avec six axes de travail, a été validée par les partenaires et les élus :

- Connaissance des besoins et attentes des consommateurs
- Connaissance, communication et développement de l'offre locale
- Approvisionnement local de la restauration collective
- Mobilisation du foncier agricole
- Développement de la cohésion sociale via l'alimentation et l'agriculture
- Gouvernance alimentaire

En découle un plan d'action opérationnel d'avril 2017 à juillet 2018 :

- **Dépliant touristique des producteurs proposant des visites et vente à la ferme**
Le dépliant édité en mai 2017 recense les producteurs du territoire qui proposent des visites et ventes à la ferme sur des horaires fixes. Il présente aussi toutes les animations en lien avec ces producteurs (marchés nocturnes, balades gourmandes, ateliers avec les enfants) et les systèmes de ventes groupées (drives et magasins de producteurs)
- **Enquête auprès des consommateurs pour connaître leurs attentes et besoins**
Le Pôle territorial souhaite connaître les attentes et besoins des consommateurs à travers une enquête quantitative qui devra permettre de récolter des données sur les pratiques actuelles de consommation de produits locaux afin que les producteurs et transformateurs locaux puissent se positionner correctement. Le questionnaire en ligne lancé en octobre 2017 a permis de recueillir plus de 600 réponses des habitants. La deuxième phase de cette enquête aura lieu début 2018 et mobilisera des « focus group » sur le territoire pour analyser plus en profondeur les attentes et les freins à la consommation locale.
- **Enrichir et qualifier la base de données APIDAE avec l'offre en produits locaux**
Les offices de tourisme font déjà vivre la base de données Apidae et l'actualisent annuellement avec les données des producteurs et transformateurs de leur territoire. Un travail de qualification avec l'ensemble des partenaires de l'offre reste à faire afin que celle-ci soit réellement exploitable pour les supports de communication.
- **Mise en place d'un réseau de restaurants collectifs mobilisés sur l'approvisionnement local**
L'animation d'un réseau d'une dizaine de restaurants collectifs en 2013 et 2014 a permis d'instaurer des liens avec les producteurs locaux et entre les différents ERC. L'objectif est de reformer ce réseau et de leur proposer un certain nombre d'animations et d'accompagnements afin que chacun puisse développer son approvisionnement local. Tout au long de l'année, les partenaires ont proposé en fonction des compétences de chacun, différentes journées et outils :
 - Accompagnement tout au long de l'année pour réaliser un repas local par mois
 - Rencontre pour lancer le réseau le 20 septembre
 - Rencontre entre des fournisseurs locaux et des gestionnaires de restauration collective le 13 décembre à Cordes sur Ciel

- **Implantation d'activités maraîchères en vallée du Tarn**

En partenariat avec la chambre d'agriculture, la Communauté de Communes des Monts d'Alban et du Villefranchois a prévu un programme d'animation, et de sensibilisation des élus et propriétaires fonciers pour mobiliser des parcelles pour l'installation de maraichers.

- **Expérimentation du Défi des Familles à Alimentation Locale**

L'objectif est de transmettre aux familles de manière conviviale les clés d'une alimentation locale et de qualité. Il s'appuie sur quatre structures relais du territoire : espace de vie sociale des Cabannes, Centre social de Carmaux et les centres sociaux du Ségala Tarnais, espace de vie sociale des Monts d'Alban et du Villefranchois, et le service enfance/jeunesse de Centre Tarn.

Dans chaque structure relais, un cycle d'ateliers est organisé pour échanger et apprendre ensemble : débats, visites de ferme, ateliers cuisine, rencontres avec une diététicienne, jardinage, etc... Les premiers ateliers de lancement ont eu lieu courant novembre et ont permis de rassembler une vingtaine de familles.

3. Missions Habitat et Urbanisme

Suite au diagnostic « habitat, cadre de vie, foncier », les élus, les membres du Conseil de Développement et les partenaires techniques ont construit et validé un programme d'actions stratégiques articulé autour de deux enjeux principaux : la question foncière et la production de logements locatifs.

La mission, habitat et urbanisme est donc consacrée à la mise en place de ces actions en collaboration avec les équipes techniques du territoire (communautés de communes) et les partenaires (DDT, CAUE...).

Il s'agit de mener des actions d'animation et de sensibilisation sur les questions de l'urbanisme et du développement durable (accompagnement des communes dans leurs démarches d'élaboration de documents d'urbanisme ou d'opérations d'aménagement durable) et autour de la thématique du logement (étude sur le parc de logements vacants des centre-bourgs du territoire, montage d'un programme d'amélioration de l'habitat...).

La mission habitat et urbanisme du Pôle Territorial, qui est également étroitement liée au Plan Climat Energie Territorial, participe également à la mise en œuvre du programme d'actions TEPCV (Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte) notamment pour la réhabilitation énergétique performante des logements communaux et le développement des déplacements doux.

✚ Accompagnement du SCoT du Carmausin, Ségala, Causse et Cordais:

Le périmètre du SCoT du Carmausin, du Ségala, du Causse et du Cordais a été arrêté le 14 décembre 2012 et un syndicat mixte du SCoT a été constitué.

Une convention de prestation de service a été signée entre le syndicat mixte du SCoT et le Pôle Territorial afin de mobiliser son ingénierie pour l'animation de la démarche d'élaboration du schéma.

Sur la base du cahier des charges et après consultation, le bureau d'études Terres Neuves a été retenu début 2014. Le travail d'élaboration a démarré en avril 2014 avec la rédaction du diagnostic. Celui-ci a été partagé lors de réunions publiques en avril 2015 sur chaque territoire intercommunal.

Depuis avril 2015, la seconde phase du SCoT a été lancée avec le démarrage du PADD : Projet d'Aménagement et de Développement Durable.

Le PADD constitue une étape charnière : il est l'expression du projet politique des élus pour le territoire à horizon de 20 ans. Il sera le socle des futures orientations et conditions d'aménagement du territoire.

Quelle organisation territoriale pour demain ?

Quelle politique en matière de transports, d'urbanisme, de logements, d'activités économiques et commerciales ?

Quelles ambitions pour la protection de notre environnement et de notre cadre de vie ?

Elaboration du PADD et du DOO :

Le PADD, élaboré au cours de l'année 2016, a été débattu en comité syndical le 12 juin 2017. Le bureau d'études Terres Neuves a présenté les 8 orientations du projet de PADD :

- Favoriser l'émergence d'une nouvelle armature territoriale structurée et équilibrée
- Favoriser le développement de modes d'habiter diversifiés et durables
- Favoriser les échanges entre les territoires du SCoT
- Bâtir le projet de SCoT en s'appuyant sur les équilibres agro-environnementaux
- Favoriser l'émergence d'un projet à énergie positive
- Valoriser le foncier économique existant et réhabiliter les anciens espaces industriels et miniers
- Favoriser une politique commerciale en adéquation avec les différents niveaux de l'armature territoriale
- Favoriser le potentiel touristique par une politique d'excellence touristique

En parallèle, plusieurs ateliers d'élaboration du DOO (Document d'Orientations et d'Objectifs) ont été organisés les 25 avril, 10 et 29 mai et 18 septembre. Ces ateliers ont réuni les acteurs du territoire : élus, personnes publiques associées, acteurs économiques, membres du conseil de développement...

Une première version du DOO a été rédigée par le bureau d'études Terres Neuves. Les 9 orientations du PADD sont reprises dans le DOO afin d'assurer une cohérence entre les différents documents du SCoT. Chaque objectif du PADD est donc décliné en outils concrets dans le DOO par des prescriptions et des recommandations.

Suite à cette première version, les élus du comité syndical ont souhaité se rencontrer au cours de nouveaux ateliers afin d'étudier et modifier le cas échéant les différents éléments (prescriptions et recommandations). Ces ateliers en comité syndical ont permis d'aboutir à un document partagé par tous.

Un atelier d'urbanisme a été organisé le 8 novembre avec les élus. L'objectif de l'atelier était de tester la compatibilité des documents d'urbanisme avec le SCoT. Pour cela, le bureau d'études s'est appuyé sur le PLU du Garric et a rappelé aux élus les notions de dents creuses et d'extension urbaine à travers des exemples concrets.

Trois réunions publiques ont été ensuite organisées sur l'ensemble du territoire du SCoT : une le 14 novembre à Blaye les Mines et deux le 15 novembre aux Cabannes et à Valence d'Albigeois. L'équipe du SCoT a présenté le projet de SCoT à environ 90 habitants et élus. Tous les axes du PADD et du DOO ont été abordés.

Suite à ces réunions publiques, le DOO a été mis à jour et transmis à l'ensemble des participants mais aussi aux élus et aux Personnes Publiques Associées (PPA).

Le comité syndical du SCoT s'est réuni le 13 décembre pour valider le DOO. Suite à cette réunion, le document sera mis à jour avant l'arrêt prévu au début de l'année 2018.

✚ **Implication dans la mise en place du programme TEPCV :**

- Rénovation énergétique exemplaire des logements communaux (BBC ou niveau le plus élevé possible) : identification de 21 logements entre la première convention TEP CV et son avenant
- Création de pistes cyclables entre le village et les principaux équipements pour réduire l'usage de la voiture en cœur de bourg : 4 communes accompagnées
- Distribution d'ampoules LED gratuites aux communes pour les logements locatifs communaux (près de 400 logements à l'échelle du Pôle Territorial)

✚ **Accompagnement du dispositif « Bourgs Centres » de la Région Occitanie**

La Région Occitanie a lancé sa politique Bourgs Centres dans le cadre de sa nouvelle politique contractuelle territoriale 2018-2021. La présence de Bourgs-Centres dynamiques et attractifs est un gage de qualité de vie, de cohésion sociale et de développement économique. Ils constituent des pôles essentiels à l'attractivité de leur bassin de vie et participent à l'équilibre des territoires de la région.

La Région a décidé d'accompagner les Bourgs Centres via un contrat, dans la définition et la mise en œuvre de leur Projet de développement et de valorisation. 14 communes du territoire peuvent être concernées par ce dispositif. Il s'agit des communes « villes centres » des bassins de vie ruraux, des pôles de services de + de 1500 habitants qui remplissent une fonction de centralité et les anciens chefs-lieux de canton.

Le projet de développement et de valorisation constitue le socle stratégique et le cadre de références des actions. Il s'appuie sur un diagnostic, identifie les enjeux et les leviers indispensables au renforcement de l'attractivité du Bourg-Centre. Il définit la vision prospective à moyen et long termes / cœur de ville et territoire / fonctions de centralité. Il définit une stratégie de développement et de valorisation et se traduit par un programme opérationnel pluriannuel, spatialisé et phasé dans le temps.

Les différentes étapes du contrat :

- L'acte de pré-candidature : dossier de pré candidature et courrier co-signé (commune/EPCI/Pôle Territorial)
- L'élaboration du projet : mise en place d'une gouvernance adaptée et éventuellement réalisation d'une étude
- Le contrat : il comprend :
 - La présentation du Bourg-Centre et de son territoire
 - Une synthèse du diagnostic
 - La description des enjeux et objectifs du projet
 - L'articulation du projet avec la stratégie du territoire de projet concerné
 - Le programme d'actions opérationnel pluriannuel, spatialisé et phasé dans le temps
 - La gouvernance/ le suivi/ l'évaluation

✚ **Autres missions :**

- Suivi des travaux d'élaboration des documents d'urbanisme communaux (PLU Carmaux, Blaye, St Benoit, Penne, carte communale de Milhars...)
- Accompagnement des projets des communes en matière d'aménagement des espaces publics, de rénovation/création de logements locatifs communaux et suivi des projets de rénovation énergétique des bâtiments communaux (salles polyvalentes...). Aide au montage de dossier technique et financier dans le cadre des dispositifs de programmation (Contrat Régional Unique, Contrat de Ruralité...).

4. Plan Climat - Energies

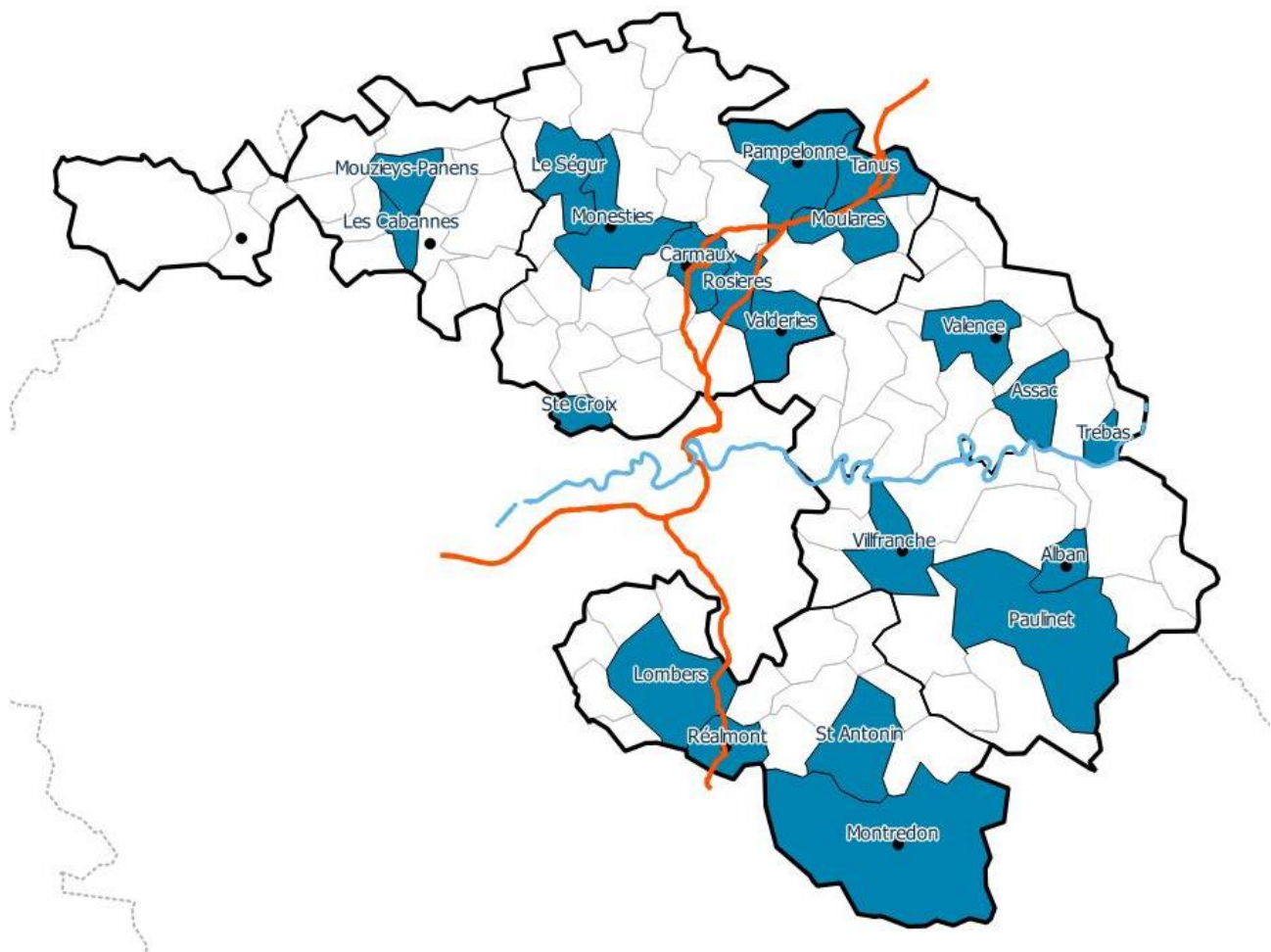
Mise en œuvre de la plateforme REHAB

Les principales actions réalisées depuis le démarrage de la plateforme en 2015 sont :

- La poursuite du dispositif des nuits de la thermographie sur 8 communes et un groupement de 5 communes du Pôle :
 - o Les soirées « Nuit de la thermographie » ont accueillis 415 habitants
 - o Organisation d'une thermographie de 3 146 habitations depuis le camion Thermo'Camins et de 207 habitations en diffus, par l'intermédiaire de l'Ambassadeur de l'Efficacité Energétique.
 - o Mise en place de permanences avec les PRIS EIE et ADIL (145 rendez-vous individuels proposés en permanence dans les communes en 2015 et 2016)
- La mise en place d'une nouvelle action de sensibilisation intitulée : Therm'Oustal. Cette action permet à des habitants de participer à une campagne de relevés de températures dans leur habitation afin d'être sensibilisés aux marges de progrès possibles en optimisant leur régulation et programmation. 196 habitations ont participé à cette campagne de relevé de température depuis 2015
- La mise en place d'une plateforme web de suivi et gestion des dossiers de rénovation énergétique sur le territoire. Cette plateforme intitulée monprojetREHAB.fr s'appuie sur la solution technique proposée par la société UBITIK. L'ensemble des conseillers énergie du territoire (animateur OPAG, PIG, ...) ont été formés à cet outil.
- Le recrutement de l'Ambassadeur de l'Efficacité Energétique Olivier LIEBIG, depuis le 15/06/2015. Cet ambassadeur a pour principales missions de permettre aux communes ayant accueilli les nuits de la thermographie de s'inscrire dans le temps et de prolonger ce dispositif en proposant une visite à l'ensemble des propriétaires identifiés par les thermographies pour les orienter vers les dispositifs d'accompagnement.
- Le recrutement du conseiller rénovation de la plateforme le 28/03/2016 : Olivier LIEBIG. Ce conseiller, qui n'est autre que l'Ambassadeur de l'Efficacité Energétique recruté en 2015, a pour mission de réaliser un accompagnement complet (identification des aides, identification des travaux, chiffrage,) du ménage. Le Pôle a procédé à un remplacement de l'Ambassadeur en recrutant Benjamin COUSI.
- La mise en œuvre, en 2016, d'un cycle de 2 réunions d'informations auprès des entreprises du bâtiment sur les communes de Carmaux, Réalmont et Le Fraysse. Ces réunions avaient pour objectif de faire connaître la plateforme et de lancer un appel à candidat pour un accompagnement à la création de groupement avec la Chambre des métiers

- Le déploiement du module de devis en ligne sur notre site www.monprojetrehab.fr afin de permettre aux habitants accompagnés d'identifier des entreprises du territoire RGE. Fin 2016, nous comptabilisons près d'une trentaine d'entreprises partenaires, engagés avec la signature d'une charte de partenariat.
- La constitution d'un groupe projet SCIC pour définir le contenu et les modalités d'intervention de cette société dans l'accompagnement des particuliers à la rénovation performante. Ce groupe constitué de 3 entreprises du bâtiment, de 2 bureaux d'étude, d'élus, de techniciens et d'habitants du territoire s'est réuni à 13 reprises depuis janvier 2016. Il a également participé à une rencontre sur 3 jours avec Jacques FAIVRE, gérant de la société SAVECOM, qui est une société similaire à ce qui est souhaité sur le territoire.
- La réalisation d'une étude de marché sur la rénovation énergétique en 2017 pour mesurer le contexte local pour l'émergence de la SCIC

Poursuite du service de Conseil en Energie Partagé.



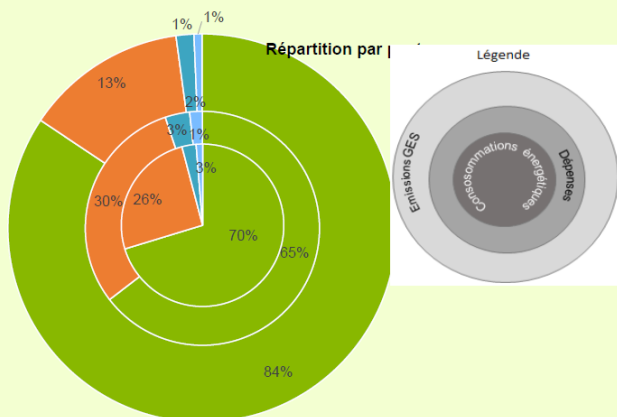
Cette mission s'est développée sur les vingt-et-une communes engagées.

Les temps forts de 2017:

- Organisation de visites de chaufferie pour contrôler les programmations et les régulations en accord avec l'occupation des bâtiments
- Mise en place de nombreuses réunions publiques de sensibilisation et d'explication sur l'intérêt de l'extinction nocturne de l'éclairage public dans les communes CEP, notamment une soirée grand public qui a réuni près d'une centaine de personnes à Monestiès
- Mise à jour de la comptabilité énergétique des 21 communes adhérentes (cf ci-dessous) pour un bilan des consommations énergétiques à décembre 2016
- Mise en place d'un marché collectif sur la fourniture de dispositif de régulation et programmation des chauffages
- Poursuite des visites du patrimoine pour identifier tous les gisements d'économie d'énergie
- Accompagnement de plusieurs projets de rénovation (analyse des devis, CCTP, accompagnement du projet ...)

Bilan énergétique et environnemental par poste en 2016

Patrimoine	Bâtiments 48 batiments	Eclairage public 127 poste EP	Eau 0 postes AEP	Assainissement 0 postes Assainissement	Total
Conso énergétique (kWh/eq/an)	7 681 730	2 799 997	307 624	139 178	10 928 529
Dépenses (€)	868 566 €	407 594 €	45 572 €	23 511 €	1 345 244 €
Emissions CO2 (kg éq. CO2)	1 469 512	234 810	25 840	11 691	1 741 852



	(Plusieurs éléments)	Repère France (commune de 10000 A 49999 habitants)
Conso moyenne/hab.	406 kWh/an	527 kWh/an
Dépenses moyennes/hab.	50 €/an	53 € TTC/an
Poids énergie (%)	13,8 %	3,7 %
Consommation Bat (%)*	73 %	77 %
Dépense Bat (%)*	68 %	71 %
Consommation EP (%)*	27 %	16 %
Dépense EP (%)*	32 %	18 %

* : Ces pourcentages sont calculés sur la base des consommations cumulées des postes Bâtiments + éclairage public + véhicules afin de permettre une comparaison avec l'étude nationale qui ne prend pas en compte Eau + Assainissement.

Evolution sur les 4 dernières années : 2013 - 2016

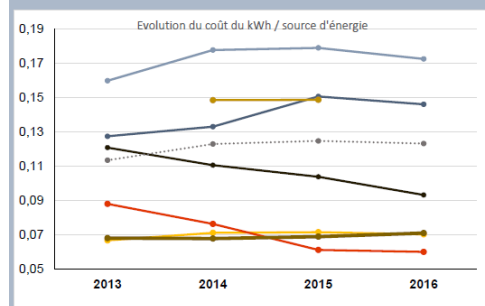
	Bâtiments (sans correction DJU)	Bâtiments (avec correction DJU)	Eclairage public	Eau	Assainissement	Total
Conso énergétique (kWh/eq/an)	-23%	-16%	-5%	-10%	-40%	-19%
Dépenses (€)	-20%	-20%	10%	10%	-31%	-12%
Emissions CO2 (kg éq. CO2)	-27%	-17%	-5%	-10%	-40%	-24%

Bilan énergétique et environnemental par source d'énergie en 2016

	Bois - Autres	Chaleur	Electricité	Electricité_EP	Fioul Domestique	Gaz Butane	Gaz Naturel	Gaz Propane	Total
Conso énergétique (kWh/eq/an)	0	620 080	3 620 069	2 684 628	934 802	0	2 535 714	533 236	10 928 529
Dépenses (€)	-	43 571 €	#####	391 791 €	56 176 €	-	180 123 €	49 707 €	1 345 244 €
Prix kWh (€)	-	0,07 €	0,17 €	0,15 €	0,06 €	-	0,07 €	0,09 €	0,12 €
Emissions CO2 (kg éq. CO2)	0	184 315	303 763	225 119	278 720	0	591 705	158 231	1 741 852

Evolution sur les 4 dernières années : 2013 - 2016

	Bois - Autres	Chaleur	Electricité	Electricité_EP	Fioul Domestique	Gaz Butane	Gaz Naturel	Gaz Propane	Total
Conso énergétique (kWh/eq/an)	-	-23%	-14%	-5%	-42%	-	-28%	-8%	-19%
Dépenses (€)	-	-19%	-7%	9%	-61%	-	-25%	-29%	-12%
Emissions CO2 (kg éq. CO2)	-	-27%	-13%	-5%	-43%	-	-28%	0%	-24%



Prix de l'énergie par fluide constaté sur le Pays en 2016

Bois - Autres	-	Fioul Domestique	0,06 €
Chaleur	0,07 €	Gaz Butane	-
Electricité	0,17 €	Gaz Naturel	0,07 €
Electricité_EP	0,15 €	Gaz Propane	0,09 €

Prix moyen toutes énergies : 0,12 €/kWh

Notre territoire lauréat « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte »



En 2017, un temps de travail conséquent a été consacré au suivi des opérations du programme TEPCV.

Ce programme implique 24 maîtres d'ouvrage: les 5 Communautés de Communes, 17 communes et deux syndicats.

Ensemble, plusieurs actions seront mises en œuvre jusqu'en 2019 :

- la rénovation de l'habitat privé avec la mise en place d'une aide incitative pour la réalisation de travaux.
- la rénovation de plusieurs logements communaux à des niveaux de performance élevés (proche du BBC). Ces rénovations encourageront également l'utilisation de matériaux locaux et/ou bio-sourcés pour soutenir le développement de ces filières.
- la mobilité et le soutien à des initiatives innovantes comme Rézo-pouce, la mobilité électrique (véhicules, vélos...), avec la création, dans certaines communes, de liaisons cyclables.
- l'agriculture via le développement des circuits courts alimentaires et l'incitation aux projets de méthanisation.
- l'espace public en engageant de nombreuses opérations de rénovation de l'éclairage public, afin de diviser par 2, 3 voire 4 les consommations électriques des collectivités.
- le développement des énergies renouvelables en réalisant plusieurs études de potentiel comme à Carmaux avec la mise en place d'un cadastre solaire, sur Centre Tarn ou les Monts d'Alban pour étudier la possibilité de création de parcs photovoltaïques...
- le soutien aux initiatives citoyennes de transition énergétique en mettant en place un accompagnement pour des groupes-projets afin de faire une idée, un projet. Cet accompagnement est ouvert pour tout projet d'énergie que ce soit sur de la production, des économies d'énergies, la mobilité, la gestion des déchets... !
- la protection de la biodiversité et des espaces naturels en encourageant des démarches zéro-phyto pour le traitement des espaces publics avec du matériel et des équipements adaptés (de type désherbeur électrique/thermique).

Lancement d'un « appel à projet citoyen pour la transition énergétique » (TEPCV 1)

En 2017, deux projets ont été accompagnés par le dispositif d'appel à projet citoyen mis en place dans le cadre de TEPCV.

- Un projet de coopérative citoyenne pour le développement du photovoltaïque sur le secteur du carmausin-ségala. Cette initiative est portée par la commune de Carmaux et un groupe de citoyens
- Un projet de toiture solaire photovoltaïque sur le site d'Emmaüs d'Albi à Villefranche d'Albigeois.

Elaboration d'un projet mutualisé de PCAET sur l'ensemble des 5 communautés de communes du territoire

Le Pôle territorial est lauréat de l'appel à projet lancé par l'ADEME « territoire engagé dans une transition énergétique et écologique ambitieuse aux côtés de la Région Occitanie ». Ce projet prévoit de mettre en œuvre une démarche de PCAET mutualisé à l'échelle des 5 EPCI du territoire, qui a pour objectif de :

- Amplifier les dynamiques de transition énergétique, engagées depuis 2010 sur notre territoire, en évitant une transition à deux vitesses entre une communauté de communes qui doit mettre en place un PCAET et le reste du territoire qui n'en aurait pas l'obligation. Conscientes de la nécessité d'agir collectivement face au changement climatique, les communautés de communes du PETR souhaitent, dans le cadre d'un Projet de Territoire commun, agir ensemble à l'échelle la plus pertinente et la plus efficace possible : celle du PETR
- Réfléchir et définir le meilleur scénario, adapté au territoire, pour devenir un Territoire à Energie Positive, conformément aux objectifs TEPOS. Cette démarche doit permettre à l'ensemble des intercommunalités, de prendre le temps de travailler une stratégie partagée, mutualisée, et concertée afin qu'elle soit acceptée et mise en œuvre par l'ensemble des acteurs
- Contribuer aux objectifs de Région à Energie Positive. Pour cela, les territoires ruraux devront être en capacité de dépasser des objectifs d'autonomie énergétique afin de pouvoir couvrir en partie l'importante consommation énergétique de nos grandes métropoles et villes. C'est sur nos territoires ruraux :
 - que le potentiel de développement des énergies renouvelables est le plus important.
 - que des moyens innovants de séquestration du carbone pourront être développés en produisant les ressources nécessaires à la filière des biomatériaux, comme en expérimentant de nouvelles pratiques agricoles et sylvicoles.

Ce projet doit permettre de contribuer à la réussite de ces objectifs, en construisant une démarche TEPOS en étroite concertation avec la Région Occitanie et tous ses partenaires.

Ainsi en 2017, les temps forts pour l'élaboration de ce projet sont les suivants :

- candidature à l'appel à projet de l'ADEME (mars 2017)
- mise en place d'un marché de prestation d'accompagnement pour l'élaboration des 5 PCAET (sept. 2017)
- Organisation d'une formation pour les élus référents PCAET le 07/11/2017
- Mise en place d'écoutes citoyennes pour la transition énergétique avec plusieurs membres du conseil de développement. Pour ancrer les PCAET dans la réalité de ce que vivent les habitants et acteurs du territoire ; pour permettre d'identifier les freins et les leviers mais aussi les opportunités et les idées ; pour se projeter collectivement dans un projet de développement à plus ou moins long terme, le Pôle Territorial et son Conseil de développement ont décidé d'organiser des écoutes citoyennes sur l'ensemble du territoire. Ces écoutes sont réalisées par d'autres habitants du territoire, qui ont le rôle d'écoutes. Ils sont comme vous, de simples citoyens, plus ou moins impliqués dans la vie locale, dans la transition énergétique mais avec le souhait de participer et d'être utile au développement de leur territoire. Ecouter les habitants, les agriculteurs, les commerçants, les enseignants, doit nous permettre de comprendre les comportements et la perception des enjeux de la transition énergétique (quel est le ressenti vis à vis du changement climatique et son évolution ? que pouvons-nous faire individuellement et collectivement ? quelle serait la situation idéale, demain, pour mon territoire ?

Trois types d'entretiens seront réalisés :

- Des entretiens individuels
- Des entretiens en petits groupes
- Des écoutes de personnes ressources susceptibles de partager la connaissance qu'ils ont des comportements, des attentes et motivations des groupes de personnes dont ils s'occupent (ex : enseignants, éducateurs, élus...)

L'objectif est de réaliser a minima une cinquantaine d'écoutes

Mobilité

1. Ecomobilité

Depuis mars 2017 le territoire a signé avec l'ADEME la charte « territoire relais écomobilité » pour les collectivités de son périmètre. De plus le territoire a été labellisé territoire éco mobile en 2017 :

3 actions ont été engagées dans le cadre de cette charte :

- Schéma de mobilité à l'échelle du Pôle Territorial (Cf. ci-dessous)
- Création d'une page Web sur l'éco mobilité
- Réalisation d'un suivi de consommation des véhicules avec un objectif de réduction de 5 % de la consommation.

2. Mise en place d'un schéma de Mobilité.

L'objectif général du schéma de mobilité est de construire - sur la base d'un diagnostic approfondi – une stratégie de territoire en matière de transports et de déplacements qui doit constituer une aide à la décision des élus pour chaque communauté de communes.

Le schéma doit aboutir à la définition d'actions précises pour l'amélioration des conditions de transports, en termes de services, d'accessibilité, de mobilité, d'équipements et de valorisation économique. L'étude devra également permettre d'adapter le réseau de transports, à la demande réelle de déplacements dans un objectif de rationalisation, d'optimisation des moyens et de favoriser les interactions entre les territoires.

Cette étude a pour ambition de proposer à **l'échelle du Pôle et à l'échelle de chaque communauté de communes**, des objectifs propres concernant les déplacements et devra définir une stratégie d'action visant à constituer une alternative à la situation existante notamment celle de la voiture individuelle. L'étude devra identifier les habitudes, motifs et moyens de déplacement de la population pour pouvoir adapter et optimiser l'offre globale de transport du territoire (transport collectif, covoiturage, transport à la demande, transport scolaire, autopartage...) et faciliter l'évolution des modes de déplacement (liaisons douces...).

Ce schéma de mobilité se déroule en quatre phases :

- **Analyse des besoins et des pratiques de déplacements**
 - Une enquête auprès des maires
 - Une enquête ménage déplacement auprès de 1 200 personnes
- **Diagnostic de l'offre de transports**
 - Analyse et évaluation des différentes offres de mobilité
 - Analyse des pôles d'attractivité et de la mobilité pendulaire
 - Synthèse et analyse de l'adéquation offre/demande
- **Définition des orientations et des objectifs stratégiques**
 - Définition des enjeux prioritaires
 - Définition d'une stratégie d'actions déclinée en grandes orientations et thématiques

- **Elaboration de programmes d'actions**

- Co construction de fiches actions avec les Communautés de Communes
- Aide au choix d'actions par le biais d'une analyse multicritères et d'ateliers de travail
- Chiffrage des actions
- Description des actions

L'étude est en cours de phase 4 et devrait être finalisée au début de l'année 2018.

4 Le programme Leader 2014-2020

Rappels :

Le 13 Juin 2014, le Conseil Régional Midi-Pyrénées, nouvelle autorité de gestion du programme, a lancé l'appel à candidature du **programme LEADER 2014-2020**. Nous avons alors déposé notre candidature en novembre 2014.

La candidature de notre territoire a été sélectionnée en Commission Permanente de la Région Midi-Pyrénées en date du **9 Juillet 2015**, avec l'attribution d'une enveloppe **2 270 000 € de fonds Leader**

L'année 2016 aura permis de finaliser la convention avec la Région (réécriture des fiches actions) et de finaliser avec le comité de programmation tous les éléments nécessaires à la mise en œuvre du programme : élaboration de la grille de sélection des projets, établissement du règlement intérieur...

Signature de la convention avec la Région Occitanie le **18 Juillet 2016**

Mise en œuvre du programme :

L'année 2017 a marqué le début de la mise en œuvre opérationnelle du programme avec plus de deux ans de retard par rapport à la date initialement prévue de démarrage du programme.

Trois comités de programmation en 2017 :

- **CP du 24/01/2017**

Ce premier comité de programmation a eu pour objet de valider l'élection du Président du GAL, le règlement intérieur et la grille de notation.

Trois projets programmés pour 181 035,67 € de fonds LEADER attribués.

Une demande d'avenant a été faite concernant la modification des fiches actions et le changement de certains membres du Comité de programmation.

- **CP du 15/06/2017**

Cinq projets programmés pour 181 509,04 € de fonds LEADER attribués.

Une demande d'avenant a été faite concernant la modification du circuit de gestion et des fiches actions.

- **CP du 28/08/2017** par consultation écrite.

Un projet programmé pour 144 443,14 € de fonds LEADER attribués.

Etat d'avancement du programme :

	FEADER PREVU	FEADER PROGRAMME	%	FEADER ENGAGE	FEADER PAYE
FA 1 Un territoire attractif et accueillant avec des services adaptés	840 000	222 551	26%	222 551	0
FA 2 Un territoire engagé pour le développement d'une économie de proximité	710 000	132 585	19%	132 585	0
FA 3 Un territoire à énergie positive pour la croissance verte	250 000	36 540	15%	36 540	0
FA 4 Coopération	50 000				0
FA 5 Animation	420 000	52 713	13%	52 713	0
TOTAL	2 270 000	444 389	20%	444 389	0

L'ensemble des projets programmés au cours de l'année 2017 ont fait l'objet d'un engagement juridique, cependant aucune demande de paiement n'a pu être finalisée.